

Affaire suivie par :
Jacques MATHIEU (chef de section)
Bureau de la gestion et de l'accompagnement des corps communs
et des agents non titulaires
Service des ressources humaines/Sous-direction des parcours professionnels

Paris le 14 avril 2023

Courriels : cosi.srh-sg@justice.gouv.fr et jacques.mathieu@justice.gouv.fr
Tél : 01.70.22.79.61

NOTE

à l'attention de

Madame la sous-directrice des ressources humaines
des greffes des services judiciaires
Madame la sous-directrice des ressources humaines
et des relations sociales de la protection judiciaire de la jeunesse
Madame la cheffe du service des ressources humaines
et budgétaire de la grande chancellerie de la Légion d'honneur
Madame la cheffe de la gestion administrative
et financière individuelle de l'administration centrale
Madame la secrétaire générale de l'inspection générale de la justice
Mesdames et Messieurs les chefs de cabinet

Objet : Mobilité des adjoints techniques (hors DAP) de l'État au sein des services du ministère de la justice pour une prise de fonction au 1^{er} septembre 2023 - Additif

Annexes : 1 : Liste des postes nouvellement offerts et des modifications apportées aux postes publiés dans la liste initiale
2 : Fiches des postes nouvellement offerts et fiches de postes modifiées

La liste des postes vacants des adjoints techniques (hors DAP) du ministère de la justice figurant en annexe 1 de la circulaire du 31 mars 2023 relative à la mobilité des adjoints techniques (hors DAP) du ministère de la justice doit être complétée.

Vous trouverez en **annexe n° 1** la liste des postes nouvellement offerts et des modifications apportées aux postes publiés dans la liste initiale. Vous trouverez également en **annexe n° 2** les fiches de postes nouvellement offerts et celles des postes modifiés.

Vous voudrez bien inviter les adjoints techniques (hors DAP) à prendre connaissance de cette nouvelle liste de postes et, s'ils souhaitent modifier leur(s) vœu(x), **à remplir une nouvelle fiche de candidature comprenant l'ensemble des vœux pour tenir compte de leur nouveau choix. En effet, toute demande nouvelle annule et remplace la précédente.**

Pour les agents ayant réalisé la saisie initiale de leurs vœux sur le portail ressources humaines « Harmonie », il convient également de saisir la modification de leurs vœux selon la même procédure.

Je vous informe que la date limite de dépôt des candidatures est maintenue au **vendredi 28 avril 2023, délai de rigueur.**

Les candidatures des agents doivent être transmises dès réception, par la voie hiérarchique, au service gestionnaire dont ils relèvent, à savoir :

Affectation actuelle des agents	Retour des fiches de vœux
DPJJ – Services déconcentrés	DPJJ – Bureau RH4 – Section corps communs communs.dpjj-sdrhrs-rh4@justice.gouv.fr
DPJJ – Administration centrale	DPJJ – Bureau RH4 – Section suivi carrières AC Proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr
DSJ – Services déconcentrés	DSJ – Bureau RHG1 – Section catégorie C pole-c.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr
DSJ – Administration centrale	DSJ – Cabinet – Pôle RH et moyens matériels chef-pole-rhmm.dsj@justice.gouv.fr
GCLH	GCLH – Bureau RH et maisons d'éducatifs M. MICHEL - florian.michel@legiondhonneur.fr
SG, DACG, DACS, Cabinet, IGJ	SG – SRH – BGAFIAC gestion-collective.bgafiac@justice.gouv.fr

Les adjoints techniques extérieurs au ministère de la Justice qui souhaitent candidater par la voie du détachement doivent transmettre leur dossier complet à l'adresse suivante : cosi.srh-sg@justice.gouv.fr

Vous voudrez bien assurer la diffusion de la présente note, sans délai, à tous les agents concernés de votre direction.

Vous veillerez notamment à en assurer la diffusion aux agents placés en congé de maladie ou de maternité, mis à disposition, ou encore placés en détachement, en disponibilité, en congé parental, en congé de longue maladie ou de longue durée, en congé de formation professionnelle afin qu'ils puissent se porter candidats en temps utile.

Le sous-directeur des parcours professionnels



Christophe DÉAL